



**CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A ABIDJAN**

DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2018/2019

Date limite de dépôt des dossiers : 23/02/2018 avant midi
Les dossiers déposés hors-délai seront jugés irrecevables

Tous les documents doivent être présentés en ORIGINAUX et PHOTOCOPIES pour les premières demandes de Bourses scolaires et UNIQUEMENT LES PHOTOCOPIES dans une enveloppe pour les dossiers en renouvellement.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- 1 - Un formulaire par famille** (devant être dûment renseigné et signé par le demandeur)
- 2- Un courrier de demande de bourse** adressé au Consulat général de France à Abidjan
- 3 - Le livret de famille** ainsi que :
 - **Pour les personnes divorcées** : le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents).
 - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès) et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.
 - **Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants** : attestation sur l'honneur de non-concubinage.
 - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (MDPH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfance Handicapée.
 - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses. (**Vérifier la date limite de validité**)
- 5 - Certificat de scolarité de 2017/2018 pour chaque enfant à charge.**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille** (photocopier les pages tamponnées des voyages). ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux.
- 7 - Justificatif de domicile** : les 3 dernières factures d'eau et les 3 dernières factures d'électricité.
- 8 - Plan géographique d'accès au domicile.**

9 - Justificatifs de ressources 2017 : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents (quelle que soit la situation familiale) pour l'année **2017**.

a) Pour les salariés :

- les 12 bulletins de salaire de **2017** et une attestation de l'employeur faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires (CNPS) et les impôts payés par **l'employé (IGR + IS + CN)**

b) Pour les commerçants et les professions libérales :

- Avis d'imposition sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société visée par les services fiscaux.
- les statuts de la société.
- compte d'exploitation ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé.
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.
- les relevés bancaires des 3 derniers mois.

c) Pour les retraités ou pensionnés : relevé annuel **2017** des retraites ou pensions reçues.

d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- justificatifs des revenus (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant).

e) Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

- justificatifs (récapitulatif) des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en **2017**.

f) Pour les personnes sans emploi :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).
Pour les personnes licenciées en 2017, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir.

g) Aide familiale : une attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert) + photocopie de la pièce d'identité.

h) Avantages en nature : en cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition,...).

9 - Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.

10 - Justificatifs du patrimoine immobilier :

- acte notarié précisant le prix d'achat du (ou des) bien(s) en Côte d'Ivoire, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition **2017** sur les revenus immobiliers perçus.
- le cas échéant, justificatifs des revenus locatifs annuels.

11 - Justificatifs des revenus mobiliers :

- avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.

12 - Carte grise du ou des véhicules possédés (personnels et/ou de fonction).

13 – Pension alimentaire due : justificatifs des versements.

14 - Caisse des Français de l'Etranger : le dernier appel trimestriel de cotisations.

15 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales du dernier lieu de résidence en France.

16 - Relevé bancaire récent (moins de 3 mois) pour chaque compte bancaire ou d'épargne.

Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées./.